Règlement particulier

Tournoi Régional par Équipes Adultes

Cosma Badminton St Laurent du Maroni

Du 24 au 25 juin 2023

1. Le tournoi est autorisé par la ligue Guyane et la fédération française de badminton sous le N° d'autorisation : (en cours).

2. Le Juge arbitre sera Myriam Uguen.

3. Le GEO sera Eudes Gebel.

4. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.

5. Le tournoi se déroulera du samedi 24 juin 2023 à 18h jusqu'au dimanche 25 juin 2023 6h au gymnase départementale de Saint Laurent du Maroni.

6. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la ligue Guyane de Badminton classés dans les séries NC, P, D, ou R et de catégories d'âge allant de cadet vétéran et à tous joueurs de 15 ans au moins licenciés à la fédération Surinamaise de Badminton et dont le niveau est équivalent ou inférieur à R4.

7. Le tournoi se déroulera par équipes.

8. Le tournoi se compose de deux séries : **«série B»** pour ceux dont le meilleur classement est P10 et **«série A»** pour ceux dont le meilleur classement est supérieur ou égal à D9.

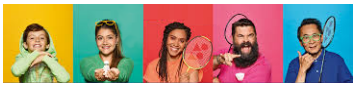

Les P10 peuvent se surclasser en série A.

9. La compétition commencera par des poules qui seront suivies de phases finales (appelées aussi play off) si le nombre d'équipes le permet.

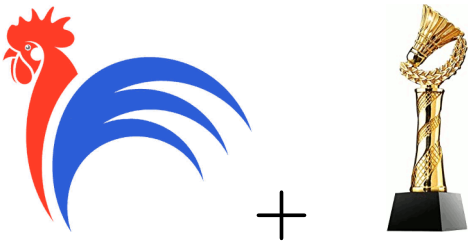

Le cas échéant, le comité d'organisation en accord avec le JA organisera le tournoi sans poule dans l'intérêt sportif de la compétition ou regroupera des séries consécutives.

10. Les matchs seront auto-arbitrés. Cependant tout joueur pourra faire appel au juge arbitre à tout moment du tournoi, qui désignera, si nécessaire, un arbitre (ou faisant office).

11. Les règles du tournoi par équipes seront les suivantes :

A. Rencontre

Une rencontre comprend un simple Hommes, un simple Dames, un double Hommes et un double mixte.

B. Origine des joueurs des équipes

- La constitution d'ententes entre clubs (joueurs de clubs différents) est autorisée.
- Les joueurs ne peuvent évoluer que dans une seule équipe.

C. Composition des équipes

- Chaque équipe est constituée exactement de deux hommes et d'une femme.

- Tous les joueurs sont titulaires. Il n'y a pas de remplaçants.
- Les infractions aux règles de composition d'équipe sont interdites.
- Chaque équipe devra choisir un nom qui sera mentionné sur les feuilles de composition des équipes.

D. Capitaine d'équipe

- Chaque équipe doit désigner un capitaine pour la compétition.

- Celui-ci doit se faire connaître sans délai auprès du juge-arbitre et devra pointer son équipe à la table de marque dès son arrivée dans la salle.

- Le capitaine accomplit pour l'équipe les formalités décrites dans les articles E, F et H ci-dessous.

E. Feuille de composition des équipes

- 10 min avant chaque rencontre, les équipes doivent remettre à la table de marque une feuille de composition de l'équipe en distribuant chaque joueur dans les matchs à jouer.
- Une fois remise, la composition de l'équipe ne peut plus être modifiée.
- Lors d'une rencontre, chaque joueur(euse) doit jouer deux matchs.

F. Ordre des matchs

- L'ordre des matchs d'une rencontre est déterminé par le juge-arbitre afin d'optimiser le déroulement de la rencontre vis-à-vis de l'équité sportive, de l'enchaînement des matches ou du respect des temps de repos.
- Les capitaines peuvent proposer un ordre au juge-arbitre, mais le juge-arbitre reste maître de l'ordre des matchs.

G. Forfaits sur un match

- Si un joueur ou une paire est déclaré forfait par le juge-arbitre pour un match de la rencontre, celui-ci est gagné par l'équipe adverse sur la marque de 21-0, 21-0.

- Le règlement ne prévoit pas de joueurs remplaçant. En cas de forfait d'un participant, les matchs du joueur défaillant seront annoncés forfaits.
- Si les deux équipes sont forfaites pour un match, la marque est de 0-0, 0-0 et le match est perdu par les deux équipes.

H. Résultats d'une rencontre

- À l'issue de la rencontre, les deux capitaines signent la feuille de rencontre récapitulant les résultats ;
- Ils y consignent le cas échéant leurs éventuelles observations ou réclamations ;
- le juge-arbitre signe la feuille et la joint à son rapport.
- Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matches gagnés et perdus, qui donnent lieu à l'attribution d'un point par match gagné et 0 par match perdu.

I. Sortie de poule

- Le résultat de chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points, afin d'établir le classement des équipes de chaque poule. Le barème est le suivant : 2 points pour une victoire, 1 pour un nul, 0 pour une défaite.
- Le classement des équipes d'une poule détermine les équipes sortantes.
- S'ils n'est pas possible de déterminer certains sortants de la poule à cause d'éventuelles égalités, le set-average détermine le classement. Si cela ne suffit toujours

pas (égalité au set-average), le point-average sera pris en compte. Enfin s'il y a égalité au point-average, les équipes sortantes sont tirées au sort.

J. Phases finales hors finale

- L'équipe gagnante d'une phase finale est celle qui a remporté le plus de matchs lors de la rencontre.
- En cas de rencontre nulle entre deux équipes, les deux équipes sont départagées par le mixte. L'équipe gagante du mixte est déclarée vainqueur de la rencontre.

K. Finale

- L'équipe gagnante de la finale est celle qui a remporté le plus de matchs lors de la rencontre.
- En cas de rencontre nulle entre deux équipes, les deux équipes sont départagées par un mixte en Or. Les joueurs masculins de ce mixte en Or sont nécessairement ceux qui n'ont pas joué le mixte lors de la rencontre de la finale.

12. La date limite d'inscriptions est fixée au lundi 19 juin 2023 à minuit.

Les inscriptions se feront uniquement à partir du **mercredi 17 mai 2023** sur badnet à l'adresse suivante :

https ://badnet.fr/tournoi/public ?eventid=19300

13. La sélection des équipes se fera selon l'ordre d'arrivée des inscriptions (la date et l'heure d'inscription sur Badnet faisant foi).

14. Le prix d'une inscription est de 20€ par joueur.

15. Le tirage au sort du tournoi aura lieu le mardi 20 juin 2023.

16. Seuls les désistements involontaires et justifiés seront remboursés au-delà de cette date. Les droits d'inscriptions, passé ce délai, seront remboursés en cas de force majeure et sur présentation d'un certificat médical, attestation de travail.

17. Le joueur forfait ou blessé après la date du tirage au sort ou pendant la compétition devra envoyer un justificatif avant cinq jours après la compétition à la commission régionale arbitrage (Ligue Guyane de Badminton, BP 274, 97310 Kourou ou secretaire@liguebadminton973.fr) sous peine de 2 mois de suspension sur la ligue Guyane.

18. Les volants seront fournis par l'organisateur.

19. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier.

Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le JA et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. Sinon, le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match.

20. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « 5 minutes » pourra être disqualifié par le Juge-arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.

21. Dès l'appel de leur match, les joueurs disposent de 3 minutes avant le début du match pour tester les volants, se mettre en tenue et s'échauffer, en sachant que le test des volants devra se faire en priorité.

22. Contestations : seul le capitaine d'une équipe pourra contester auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

23. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents …

24. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.

Le Comité organisateur : Patrice Akalepjo Président du Cosma Bad, Eudes Gebel trésorier du Cosma Bad, Christophe Aubry secrétaire du Cosma Bad et responsable du tournoi.